



menace de mort non avérée envers une "collègue de travail"

Par riou, le 12/09/2012 à 18:56

Bonjour,

Je m'appelle Didier, j'ai 42 ans, je travaille en agro-alimentaire.

Suite à une altercation verbale avec une "collègue" de travail (du pure enfantillage), à un moment donné, elle dit : "si il pouvait, il me tuerai", se à quoi j'ai répondu "oui", et cela en la présence d'un témoin, qui n'est autre que le patron. Je suis délégué du personnel, et de ce fait, entre le patron et moi, l'entente n'est pas positive, même s'il fait en sorte que je sois le méchant et lui le gentil. Je suis convaincu qu'il a vu là, une bonne occasion de me "sacquer", tout ce qu'il souhaite, c'est me voir quitter l'entreprise, puisque je suis le point noir à ses yeux, ce n'est pas la première fois qu'il tente de me faire partir, au début de ma fonction de délégué du personnel, il m'interdisait de faire des heures sup., et cela pour m'asphyxier financièrement, sachant très bien que mon budget avait besoin de ses heures sup., j'en ai d'ailleurs référé à l'inspection du travail à l'époque, cela a été clairement identifié comme de la discrimination. Donc, les paroles prononcées ont été modifiées, et sont passées à "je vais te tuer", voilà leurs versions ((plaignante + témoin (patron))).

Je passe en conseil disciplinaire ce vendredi 14.

Que puis-je faire ?

Merci beaucoup de me consacrer un peu de votre temps.

Bien cordialement Didier R.